

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
04.13.31.28.92

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

OBJET : Avenant à la convention "la banaste de Marianne" avec l'association solidarité alimentaire France.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'association nationale de développement des épiceries solidaires (ANDES), structure nationale, porte plusieurs chantiers d'insertion dont les activités sont axées principalement sur la récupération des fruits et légumes, le tri et la vente aux associations d'aide alimentaire.

L'association a développé le chantier « la banaste de Marianne » sur le site des Arnavaux à Marseille.

Par délibération n° 36 du 14 septembre 2018, la Commission permanente a accordé à ANDES un financement d'un montant total de 28 000,00 € correspondant à 8 postes de tutorat sur la période du 12 septembre 2018 au 11 septembre 2019. Cette convention a été signée par les deux parties le 14 novembre 2018.

Le 20 décembre 2018, le tribunal de commerce de Bobigny a placé l'association en redressement judiciaire avec une période d'observation de 6 mois, suite aux graves difficultés financières survenues au 2ème semestre 2018 qui l'ont empêchée de poursuivre son activité.

Le jugement du 24 janvier 2019 de ce même tribunal a acté, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019 :

- la reprise de l'activité d'ANDES, par l'association groupe SOS solidaires avec faculté de substitution par l'association solidarité alimentaire France (SAF), déclarée le 20 décembre 2018 ;
- le transfert, dans le respect des dispositions de l'article L. 1224.2 du code du travail, des 30 postes de travail permanents et de l'ensemble des CDD d'insertion.

Dans ce contexte, le conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE) des Bouches-du-Rhône a donné un avis favorable le 21 février 2019 à l'agrément par la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de l'association SAF en tant que structure de l'insertion par l'activité économique (SIAE). Cet agrément a été formalisé par une convention pluriannuelle d'objectifs de deux ans du 01/01/2019 au 31/12/2020.

Par ailleurs, un acte de cession des actifs de l'activité d'ANDES à SAF a été signé le 29 mai 2019.

En conséquence, par le présent rapport, il est proposé d'établir un avenant à la convention initiale signée avec ANDES qui permet :

- d'une part, le transfert de la convention au profit de SAF ;
- d'autre part, le reversement par ANDES à SAF de tout ou partie de l'acompte déjà perçu d'un montant de 14 000,00 €

Pour ce faire, cet avenant modifie le bénéficiaire de la subvention accordée par le Département ainsi que deux articles de la convention initiale :

- l'article 2-3 « obligations en matière réglementaire » par la suppression du 3^{ème} alinéa interdisant le reversement de tout ou partie du financement à un organisme tiers ;
- l'article 6 « montant et financement de l'action » en le complétant par une clause spécifique autorisant l'association ANDES à reverser à l'association SAF tout ou partie du financement déjà perçu (acompte) pour l'action susvisée.

Ce rapport ne comporte aucune incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL